

13 juillet 1995 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Point de presse de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'expérience pilote d'aménagement du temps de travail conduite par l'entreprise Pasquier en étroite concertation avec les partenaires sociaux, Les Cerqueux-de-Maulévrier, le 13 juillet 1995.

Je voudrais d'abord saluer Monsieur le Maire, Monsieur le Député, et bien entendu Monsieur Pasquier, ses frères et l'ensemble de la direction et du personnel de l'entreprise. Je suis venu tout simplement pour voir une expérience en matière d'aménagement du temps de travail. On en parle beaucoup et à juste titre. Cela est certainement l'un des grands champs de la négociation entre les organisations syndicales et professionnelles pour le proche avenir dans le cadre d'une politique de lutte contre le chômage. J'ai voulu voir ce qui s'était fait dans cette entreprise.

- J'observe d'une part, que l'action a été efficace en matière d'emploi puisque une entreprise de 1100 travailleurs a embauché en six mois 220 personnes, c'est-à-dire sensiblement plus que les 10 % convenus. D'autre part, le temps de travail a baissé de façon modulée et dans ces conditions qui permettent d'atteindre parfois la semaine de quatre jours, il y a une baisse de 15 % du temps de travail avec ce que tout cela implique comme facilités pour la vie personnelle des hommes comme des femmes. Enfin cela a donné semble-t-il une plus grande adaptabilité de l'entreprise à sa clientèle en permettant d'assumer plus facilement les pointes et les creux de production et en conséquence de faire travailler davantage les machines, six jours, et moins les personnes.

- C'est donc une expérience intéressante et j'ai été frappé par le fait qu'aussi bien les représentants des syndicats que les délégués du personnel avaient approuvé cette réforme. Surtout que là où il y avait un référendum gagné à 70 % pour approuver cette réforme, les représentants du personnel m'ont indiqué que si aujourd'hui le même référendum avait lieu, expérience faite au bout de six mois, ce serait certainement entre 90 et 100 % des travailleurs qui approuveraient l'accord. C'est une expérience intéressante, il y en a d'autres ailleurs en France. Je crois que ce qui est important aujourd'hui, notamment au niveau, aussi bien des organisations syndicales que des organisations patronales et de l'Etat, c'est de refuser les conformismes, refuser les habitudes, essayer d'avoir plus d'imagination, adapter les solutions aux problèmes tels qu'ils se posent sur le terrain. Il n'y a pas de règle générale qui s'applique partout. Nous sommes une société qui est devenue très complexe, nous avons des problèmes sociaux difficiles à résoudre, nous avons un emploi qui n'est pas en bonne situation. Chacun le sait. Nous avons un chômage qui crée de l'exclusion. Tout doit être fait grâce à une volonté, mais aussi à l'imagination pour lutter contre ce chômage.

- L'aménagement du temps de travail est un moyen de lutte contre le chômage et ne peut pas être adapté de la même façon pour l'ensemble des entreprises. Chacun doit faire un effort à la fois de compréhension, d'intelligence et de générosité en sachant que ceux qui ont un travail doivent penser, notamment pour les jeunes, à ceux qui n'en ont pas. Cela permet d'avoir des résultats positifs, comme ici.

- Je ne sais pas si il y a une ou deux questions sur ce sujet.\

QUESTION.- (... légiférer ou non l'aménagement du temps de travail...).

- LE PRESIDENT.- Non, je crois que tout ne peut pas être fait par la loi, l'aménagement du temps de travail c'est d'abord et avant tout un état d'esprit dans le cadre d'une négociation entre les syndicats et le patronat. Cela suppose naturellement que chacun, je le répète, sorte un peu des habitudes du passé, un peu des routines, un peu, il faut le dire des égoïsmes parfois. Que chacun comprenne bien que l'essentiel aujourd'hui c'est, certes d'améliorer la situation de ceux qui travaillent, mais c'est surtout de faire en sorte de donner du travail à ceux qui n'en ont pas. Et c'est ça qui doit être à l'origine de toute réflexion s'agissant de l'aménagement du temps de travail. S'il faut réglementer ou légiférer, eh bien l'expérience le dira.' Je n'y suis pas naturellement hostile, mais je crois que c'est surtout un problème conventionnel.

- Vous savez, nous sommes dans un temps, je le disais tout à l'heure où l'essentiel, c'est de lutter contre le chômage. Il y a des hommes et des femmes parmi les travailleurs, parmi les patrons qui ont de l'imagination, de l'expérience, qui sont confrontés aux problèmes quotidiens et qui découvrent les choses. Il est intéressant de les entendre. Ce n'est pas la première fois que je viens dans une entreprise pour voir une expérience sociale. Je l'ai souvent fait et je continuerai naturellement de le faire. Je suis à l'affût de tout effort d'imagination qui se traduit concrètement par une augmentation des postes de travail créés. Je le répète, je ne porte pas de jugement sur les expériences, je cherche à mieux comprendre. Comment peut-on améliorer la situation de l'emploi dans notre pays ? Et je félicite d'ici tous les travailleurs qui se sont manifestement associés à l'élaboration de ce projet, qui en ont compris l'importance. Je félicite leurs représentants qui ont su expliquer les choses, car on se heurte toujours à des quantités de conformismes, d'égoïsmes et de difficultés. Eh bien, je vais voir là où ça marche bien pour essayer d'expliquer ensuite là où ça marche moins bien, ce que l'on peut faire.

- Je vous remercie.\